

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 09/2026/ONSSA/DRDT

Objet : Prestations de lutte contre les ravageurs divers pour le compte des services relevant de la Direction Régionale de l'ONSSA de Draa-Tafilelet, en lot unique.

Maître d'ouvrage : Directeur Régional de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits alimentaires de Draa-Tafilelet

Date d'ouverture des plis : 09/07/2026 à 10h00

Lieu d'ouverture des plis : la salle de réunion de la Direction Régionale de l'ONSSA région de Draa-Tafilelet, au Complexe Administratif Régional de l'Agriculture (en face de l'hôpital Moulay Ali Cherif) à Errachidia

Journaux ayant publié l'avis de publicité :

- Le MATIN N° 18 503 du 16/06/2026

- الصحراء المغربية N° 12 435 du 16/06/2026

Date de publication au portail des marchés publics : le 16/06/2026

• **Liste des concurrents ayant déposé leurs plis :**

1. KANBAN LOGISTIQUE
2. STE ALISER
3. STE SIEM
4. INTAJ INGENIERIE ET CONSEIL
5. GROWCHEM
6. CNO AGRICOLE
7. STE ALAMEDAGRI SARL
8. STE CROP AGRI SARL AU
9. PHYTO AGRICULTURE INTEGRE SARL

Examen des dossiers administratifs et techniques :

• **Liste des concurrents admissibles sans réserve :**

1. INTAJ INGENIERIE ET CONSEIL
2. GROWCHEM
3. CNO AGRICOLE
4. STE ALAMEDAGRI SARL
5. STE CROP AGRI SARL AU
6. PHYTO AGRICULTURE INTEGRE SARL

- Liste des concurrents admissibles avec réserve : Néant

- Liste des concurrents évincés :

1. KANBAN LOGISTIQUE
2. STE ALISER
3. STE SIEM

Examen des offres financières :

Montant des actes d'engagement des concurrents :

Concurrent	Montants des actes engagement (Avant vérification)	Montants des actes engagement (Après vérification)
1. INTAJ INGENIERIE ET CONSEIL	337 824,00 DH TTC	337 824,00 DH TTC
2. GROWCHEM	247 968,00 DH TTC	247 968,00 DH TTC
3. CNO AGRICOLE	248 832,00 DH TTC	248 832,00 DH TTC
4. STE ALAMEDAGRI SARL	330 048,00 DH TTC	330 048,00 DH TTC
5. STE CROP AGRI SARL AU	311 040,00 DH TTC	311 040,00 DH TTC
6. PHYTO AGRICULTURE INTEGRE	247 104,00 DH TTC	247 104,00 DH TTC

La commission détermine, ensuite, le prix de référence qui est de **307 728,00 DH TTC**.

La commission procède, ensuite, au classement des offres des concurrents suivant les critères fixés au règlement de consultation.

Ce classement donne les résultats suivants :

1. CNO AGRICOLE
2. GROWCHEM
3. PHYTO AGRICULTURE INTEGRE
4. STE CROP AGRI SARL AU
5. STE ALAMEDAGRI SARL

6. INTAJ INGENIERIE ET CONSEIL

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre présentée par la société :

CNO AGRICOLE pour un montant de **248 832,00 DH TTC (Deux Cent Quarante-huit Mille Huit Cent Trente-deux Dirhams Et Zéro Centimes).**

La commission invite, par courrier sur le portail des marchés publics et dans un délai de **7 jours**, les concurrents retenus à l'issu de l'offre financière à produire les pièces complémentaires du dossier administratif prévues par l'article 10 du règlement de consultation dudit appel d'offres.

La commission constate que le complément de dossier transmis par le prestataire n'est pas conforme (l'attributaire n'a pas déposé l'attestation fiscale et l'attestation des salariés déclarés.)

La commission décide de passer à la Deuxième offre la plus avantageuse présentée par la société **GROWCHEM** avec un montant de **247 968,00 DH TTC** (Deux cent quarante-sept mille neuf soixante-huit dirham toutes taxes comprises);

La commission invite, par courrier sur le portail des marchés publics et dans un délai de **7 jours**, les concurrents retenus à l'issu de l'offre financière à produire les pièces complémentaires du dossier administratif prévues par l'article 10 du règlement de consultation dudit appel d'offres.

La commission constate que le prestataire a dépassé le délai fixé pour le dépôt du complément de dossier qui de 7 jours a compter de la date d'envoi de la lettre d'invitation.

La commission décide de passer à la Troisième offre la plus avantageuse présentée par la société **PHYTO AGRICULTURE INTEGRE** avec un montant de **247 104,00 DH TTC** (Deux cent quarante-sept mille cent quatre dirham toutes taxes comprises);

La commission constate que le complément de dossier transmis par le prestataire n'est pas conforme (manque de pièces)

La commission invite, par courrier sur le portail des marchés publics et dans un délai de **7 jours**, les concurrents retenus à l'issu de l'offre financière à produire les pièces complémentaires du dossier administratif prévues par l'article 10 du règlement de consultation dudit appel d'offres.

La commission décide de passer à la quatrième offre la plus avantageuse présentée par la société **STE CROP AGRI SARL AU** avec un montant de **311 040,00 DH TTC** (Trois cent onze mille quarante dirham toutes taxes comprises);

La commission constate que le complément de dossier transmis par le prestataire n'est pas conforme (- L'attestation du chiffre d'affaire doit porter sur deux années; -L'attestation de la masse salariale indique uniquement la moyenne des salariés sans préciser l'effectif total des salariés, c'est pour cette raison que l'attestation des salariés déclarés, demandée dans la lettre, constitue la pièce conforme aux exigences requises.).

La commission décide de passer à la Cinquième offre la plus avantageuse présentée par la société **STE ALAMEDAGRI SARL** avec un montant de **330 048,00 DH TTC** (Trois cent trente mille quarante-huit dirham toutes taxes comprises);

La commission invite, par courrier sur le portail des marchés publics et dans un délai de **7 jours**, les concurrents retenus à l'issu de l'offre financière à produire les pièces complémentaires du dossier administratif prévues par l'article 10 du règlement de consultation dudit appel d'offres.

La commission examine les pièces de la réponse reçue, les accepte et décide de proposer au maître d'ouvrage de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société **STE ALAMEDAGRI SARL** pour un montant de **330 048,00 DH TTC** (Trois cent trente mille quarante-huit dirham toutes taxes comprises).

Cette formalité accomplie, le président met fin aux travaux de la commission.

Attributaire	Montant de l'acte d'engagement
STE ALAMEDAGRI SARL	330 048,00 DH TTC

Date d'achèvement des travaux de la commission : le 02/09/2026

Fait à Errachidia, le 04/09/2026

Signature et cachet du maître d'ouvrage

 
Le Directeur Régional de l'ONSSA
de Drâa-Tafilalet
Signé : Dr. Hassane OUDICH